Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260611-D051_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 17 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-Six, le onze Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Juin 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wangi LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASOU)

Secrétaire de séance : David DUFOUR.

051/2026 Aire d'accueil de cyclotouristes dans le bourg : demande de subvention auprès de la Région

Dans le cadre du projet d'aménagement d'aires de services vélo/randonnée sur le territoire de la Destination Bretagne Sud-Golfe du Morbihan, particulièrement souhaités par les usagers en bordure des itinéraires indiqués au schéma national et/ou régional des véloroutes, plusieurs communes ont été ciblées afin de réaliser un maillage le plus cohérent possible. Sur la base d'un inventaire réalisé en 2023-2024 qui avait déjà permis de cibler certains espaces, la commune d'Arzal apparaît comme un maillon important (répartition sur le territoire, proximité des itinéraires, services déjà présents...).
A travers sa politique touristique, la Région Bretagne ambitionne de soutenir ces projets.

L'objectif du projet est de proposer un bouquet de services de base aux cyclotouristes et randonneurs transitant par le bourg d'Arzal avec notamment : point d'eau potable, WC gratuit, tables de pique-nique, abri ombragé et végétalisé, station de réparation et de gonflage, borne de recharge pour VAE.
Le montant des dépenses est estimé à 20 000 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- ☐ Autorise le Maire à solliciter l'aide financière de la Région pour la réalisation d'une aire d'accueil cyclotouristes dans le bourg d'Arzal.
- ☐ Autorise le Maire à réaliser toutes démarches afférentes à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.